

Image not found or type unknown



Délai de rétractation

Par **Pascal974saar**, le **23/07/2019** à **15:28**

Bonjour ,

Mon épouse et moi même avons signé un compromis de vente pour acquérir un appartement.

Mon épouse a reçu une notification de recommandé électronique avec accusé de réception le 1er juillet et moi le 2 juillet.

Les dix jours de rétractation courent-ils à partir du lendemain de réception par madame (le 2 juillet) ou le lendemain de réception par monsieur (le 3 juillet) ?

Merci pour vos réponses.